

pagnes, se sont également pénétrées de la sublimité de leur rôle si admirablement mis en relief dans la sentence du pieux chancelier. C'est là le secret de leur dévouement à l'œuvre si belle, mais si laborieuse de l'éducation.

Parents chrétiens, comprenez-vous aussi, la grandeur de votre mission ? C'est vous, d'abord et surtout, que la divine Providence a établis pour élever vos enfants, pour les instruire dans la connaissance et l'amour de Dieu, pour leur donner des principes solides et chrétiens, pour en faire des catholiques sincères, d'excellents citoyens, des hommes vraiment vertueux et fidèles à tous leurs devoirs. Regardez ceux qui les instruiront plus tard : comme d'autres vous-mêmes, chargés de continuer et de consommer l'œuvre sainte que vous avez commencée au sein de la famille. Facilitez donc leur tâche, souvent ingrate, en les secondant de votre autorité, en les respectant, en les soutenant, en bénissant leur zèle et leur dévouement pour une œuvre dont vos enfants et vous-mêmes êtes les premiers à bénéficier.

Ecoutez les sublimes paroles par lesquelles l'Esprit-Saint apprécie la dignité de leur profession : " Ceux qui enseignent la justice à la multitude brilleront comme des étoiles durant toute l'éternité (1). "

Cette gloire appartient déjà, — l'Eglise nous en donne l'assurance, — au Saint Fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes. Elle est également réservée à tous ceux qui, comme lui, servent Dieu et l'Eglise en consacrant leur vie à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé et réglons ce qui suit :

1o Dans notre ville épiscopale sera célébré le 6, le 7 et le 8 décembre, un triduum solennel d'actions de grâces dont les exercices se feront successivement dans les églises paroissiales de Saint-Sauveur, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Roch, de Saint-Patrice et à la Basilique, suivant un programme qui sera bientôt publié.

2o Dans les paroisses rurales où il y a des collèges ou académies sous la direction des Chers Frères des Ecoles Chrétiennes, un triduum analogue à celui de Québec pourra être célébré à la

---

(1) Qui ad justitiam erudiunt multos fulgebunt quasi stellæ in perpetuas æternitates. Dan. XII, 3.